

Procès verbal du Conseil Municipal du 11 AOUT 2017

Sur convocation en date du 3 Août 2017, le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 11 Août 2017 à 20h 30 en la salle du Conseil, sous la présidence de Jean-François LHERMITTE, Maire.

Conseillers Présents :

Mmes Maryline BERTRAND, Chantal ZULUETA, Yvette BRENET

MM. Florian FAUCHER, Jean-François LHERMITTE, Hubert PAILLAT, Francis GLORIE, Guillaume SIMON-BOUHET (jusqu'à la délibération 35/17), François DAVID (à partir de la délibération 31/17)

Conseillers Absents excusés : Mathieu AUBURTIN (pouvoir à François DAVID), Romain THIESSE (pouvoir à Maryline BERTRAND)

M. Florian FAUCHER est désigné comme secrétaire.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Juin 2017 a été approuvé à l'unanimité.

30/17 Cession parcelle ZO 34

La commune est propriétaire d'une parcelle de 534 m² cadastrée ZO 34, qui correspond à un chemin d'exploitation menant au Lavoir de la Chartrie.

Ce lavoir est inaccessible depuis le remembrement qui a supprimé tous les chemins piétonniers qui y menaient. Le lavoir en tant que tel est donc inutilisé et abandonné depuis plus de 30 ans.

L'intérêt pour la commune de cette parcelle est donc nul. Il n'est d'aucune utilité pour le public et ne sert aujourd'hui que d'entrée au champ appartenant à François et Marie DAVID.

François DAVID, riverain de cette parcelle s'est proposé pour l'acquérir, et l'autre riverain, M. Laurent DUPUIS (qui bénéficie lui d'une autre entrée pour sa parcelle) a donné son accord à cette éventuelle cession.

Le conseil est donc appelé à autoriser M. Le Maire à céder cette parcelle à François et Marie DAVID pour un montant de 160€, sous forme d'un acte administratif, la commune étant alors représentée par Mme Maryline BERTRAND, première adjointe.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité (M. François DAVID n'ayant pas encore rejoint le conseil et n'ayant donc pas participé au débat ni au vote).

31/17 Prestations sociales au profit du personnel communal

Le comité technique paritaire du CDG 79 ayant été saisi et donné son avis le 4 Juillet 2017, le conseil décide d'adopter la politique suivante au profit du personnel communal à compter du 1^{er} Janvier 2018

**PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE
APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2018**

NATURE	TAUX	PLAFOND INDICIAIRE	NOMBRE DE JOURS MAXIMUM
AIDE A LA FAMILLE			
Séjours des fonctionnaires et agents publics accompagnés d'un enfant de moins de 5 ans dans des établissements de repos ou de convalescence	22,76 € par jour	Néant	15 jours
SEJOURS D'ENFANTS			
• centres de vacances avec hébergement : - enfants de moins de 13 ans - enfants de 13 à 18 ans	7,31 € par jour 11,06 € par jour	Quotient familial ² ou à défaut indice brut 579	15 jours 15 jours
• centres de loisirs sans hébergement : - journée complète - demi-journée	5,27 € 2,66 €	Quotient familial ² ou à défaut indice brut 579	15 jours
• maisons familiales, villages familiaux de vacances agréés et gîtes de France ¹ : - pension complète - autres formules	7,69 € par jour 7,34 € par jour	Quotient familial ² ou à défaut indice brut 579	15 jours 15 jours
Séjours linguistiques : • enfants de moins de 13 ans • enfants de 13 à 18 ans	7,31 € par jour 11,07 € par jour	Quotient familial ² ou à défaut indice brut 579	21 jours par an 21 jours par an

¹
² quotient familial = revenu imposable figurant sur l'avis d'imposition x 1/12
nombre de parts

1

En conséquence, le conseil autorise Monsieur le Maire à résilier l'adhésion de la commune au CNAS.

Cette délibération est approuvée par 10 voix pour et une abstention (Guillaume SIMON-BOUHET)

32/17 Trame Verte et Bleue Appel à projet de la région Nouvelle Aquitaine

La commune, avec l'aide de Prom haies, a déposé un pré dossier dans le cadre d'un appel à projet lancé par la région Nouvelle Aquitaine.

Ce pré projet consistait à poursuivre la politique entamée il y a près de trois ans de créations de haies:

- sur le chemin des Touches à la Viclaire, en mitoyenneté d'un champ appartenant à M. Francis Maziere, sur environ 300 mètres
- dans le hameau de Coussay, en prolongement d'un chemin communal, en mitoyenneté d'un champ appartenant à M. Bertrand FILLON sur environ 200 mètres ;

La commune de St Germier a été pré sélectionnée par la région Nouvelle Aquitaine et il appartient donc au Conseil Municipal de confirmer notre candidature et notre engagement financier.

Le conseil :

- confirme sa candidature à l'appel à projet « Trame verte et bleue 2017 » de la région Nouvelle Aquitaine
- approuve le devis établi par Prom Haies pour la réalisation de deux haies d'environ 500 mètres et l'animation en découlant
- approuve le budget de 8 199,50 € HT et sollicite de la région une subvention à hauteur de 60%

Cette délibération est approuvée par 8 voix pour (Mmes BERTRAND, BRENET, ZULUETA, MM. FAUCHER, GLORIE, PAILLAT, THIESSE et LHERMITTE) et 3 voix contre (MM. SIMON-BOUHET, DAVID et AUBURTIN).

33/17 Subventions « surveillance des enfants à la sortie de l'école »

En 2013-2014, la communauté de communes du pays ménigoutais a facturé aux parents une prestation « garderie » au titre de la surveillance des enfants à la sortie de l'école en attente du car scolaire.

A la suite d'un imbroglio juridique, du fait que la communauté de communes du pays ménigoutais a disparu au 31 12 2013, alors même que la communauté de communes Parthenay Gâtine n'a pris la compétence scolaire juridiquement qu'au 1^{er} Août 2014, il n'a pas été possible de faire annuler ces factures.

La compétence de surveillance étant en fait une compétence communale et non communautaire, la solution la plus simple est donc de rembourser aux parents cette facturation indue.

Le conseil Municipal décide donc d'attribuer une subvention à
 Mme CHANCONIE 100 €,
 Mme BOUTIN 100 €
 Mme FERRU 100 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

34/17 Autorisation donnée au maire d'ester en justice

Le maire est autorisé à ester en justice :

- en tant que demandeur dans toutes les affaires intéressant la commune
- en tant que défenseur dans toutes les affaires dont le risque pour la commune ne dépasse pas les 5 000 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

35/17 Classement dans le domaine public ; voirie communale

Tous les chemins d'exploitation qui appartenaient à l'Association Foncière de Remembrement ont été rétrocédés à la commune de St Germier.

Toutefois, ces chemins :

- n'ont pas encore été classés dans le domaine public communal
- n'ont pas été intégrés à la longueur de la voirie communale

En fait, ils répondent aujourd'hui totalement à cette définition dans la mesure où ils sont directement affectés à l'usage direct du public.

Ceci concerne les chemins suivants :

Chemin d'exploitation	Parcelle	Longueur
« La Rivière de St Germier	ZN 29	165 mètres
« L'Archerie	ZO 9	190 mètres
« Les Touches	ZO 41	345 mètres
« Champs du Moulin à vent	ZP 26/52	1120 mètres
« Les Levées	ZK 23	465 mètres
« Le Breuil Sud	ZL 14	355 mètres
« Le Breuil	ZM 25	95 mètres
« Les Bourlières	ZI 13	610 mètres
« L'Oraire	ZH 8	885 mètres
« Les Audias	ZE 16	520 mètres
TOTAL		4730 mètres

Pour ce qui concerne la longueur de la voirie communale, il convient de tenir compte du déclassement de la parcelle AA 154, qui correspondait à une longueur de 60 mètres.

En conséquence, le Conseil :

- décide de classer les parcelles sus mentionnées dans le domaine public communal
- décide de porter la longueur de la voirie communale arrêtée à 21 139 mètres par notre délibération 60/2014 du 14 Novembre 2014 à 21139+4730-60, soit **25 809 mètres**, longueur de voirie qui servira de base au calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

36/17 Marché élagage des routes communales

Suite à la consultation qui a été lancée pour l'élagage des 23 Kms de routes communales pour les 3 prochaines années (2017, 2018 et 2019), les offres suivantes ont été reçues :

SNC FILLON	4320€ ttc/an
G. SIMON-BOUHET	4190,40 € ttc/an
Cyril FRAGU	3704,40€ ttc/an

Le conseil décide d'attribuer le marché à M. Cyril FRAGU par 6 voix (Mmes BERTRAND, ZULUETA, MM. PAILLAT, FAUCHER, THIESSE et LHERMITTE), la proposition de M. SIMON-BOUHET ayant recueilli 4 voix (Mme BRENET, MM. DAVID, AUBURTIN et GLORIE)

M. Guillaume SIMON-BOUHET ayant quitté la salle du Conseil.

Questions diverses et compte rendu des débats

Appel à projet Trame Verte et bleue : JF Lhermitte a explicité rapidement que ce projet se situait dans le cadre général de la politique municipale visant à renforcer le linéaire de haies. L'opération projetée a été sélectionnée par la région Nouvelle AQUITAINE et il convient donc de confirmer cette candidature, le coût de l'opération, si elle est retenue, bénéficiant de la subvention de 60% de la région, ainsi que de la compensation accordée par la CCPG au titre de l'éolien. G. SIMON-BOUHET s'étonne que l'on fasse appel à Prom Haies, sans passer par la procédure d'appel d'offres, ce qui lui paraît anormal. Maryline BERTRAND signale que le CPIE ayant cessé son activité dans ce domaine, il n'était plus possible de faire appel à lui. En outre, l'appel à projet ne concerne pas uniquement la plantation de haies, mais toute une action d'animation et de pédagogie que seuls des organismes spécialisés peuvent accomplir. JF LHERMITTE complète en rappelant qu'il s'agit là simplement de répondre à un appel à projet, et non à passer un marché avec Prom Haies, ce qui sera acté dans une autre étape, si la subvention demandée est obtenue.

F. DAVID signale le mauvais entretien des plantations effectuées par le CPIE sur le chemin de remembrement et craint que les arbustes plantés ne survivent pas, faute de cet entretien. Hubert PAILLAT reconnaît la difficulté de cet entretien et Yannick JOLLY va devoir intervenir à nouveau. De ce fait, le remplacement du CPIE par Prom Haies est un gage d'amélioration, les plantations réalisées à Pamproux par Prom Haies étant de meilleure qualité.

Affaire Jeanne : Différentes mises en demeure ont été adressées à Mme Jeanne, et sans effet, une parcelle a été nettoyée par le cantonnier et un titre à son encontre a été émis. Mme Jeanne est venue à St Germier le 7 Août, et JF Lhermitte étant absent, a rencontré Hubert Paillat et Roger Artault qui lui ont rappelé dans quelles conditions son bâtiment qui menaçait ruine avait du être détruit. Cette visite et reprise de contact augurent peut être d'un nouveau dialogue pour régler cette question

Etat des routes communales : François DAVID a signalé l'état dégradé de la route du Breuil qui semble devenir difficilement praticable et se demande ce que la commune envisage de faire. Hubert PAILLAT rappelle que l'entretien courant consiste à boucher les trous et combler des ornières chaque années avec de l'enrobé à froid (13 tonnes ont ainsi été utilisées) le râgréage (enrobé à chaud + gravier) étant assuré par l'entreprise Bordage. La plupart des routes communales ont été réalisées dans les années 50 et seules quelques réfections de quelques centaines de mètres ont été réalisées (route de Coussay, route de Soudan à hauteur de la Boucherie). La commune a profité des travaux du parc éolien pour faire refaire aux frais de l'entreprise, la chemin de remembrement et la route menant au parking de l'autoroute. A titre d'information, le coût supporté par le parc éolien pour la réfection complète du chemin de remembrement est de l'ordre de 8000 € Hors taxes. Maryline BERTRAND souhaiterait qu'un diagnostic et une évaluation soit faite pour les routes communales dégradées et fréquemment utilisées (route du Breuil, route de Coussay, route du cimetière et rue de la mairie jusqu'au RD5). Au vu des chiffres, il serait peut être possible de voir ce que le budget communal peut supporter. Une difficulté viendra sûrement du fait qu'il est plus intéressant pour obtenir des prix corrects, de faire réaliser un important linéaire de routes, ce que le budget annuel ne permet pas.

Chemins d'exploitation : volontairement, un chemin d'exploitation correspondant à la route de Pamproux (vers la colonière) cadastré ZD 7 LES CITES, d'une longueur de 465 mètres n'a pas été intégré au domaine public. Il est en effet possible que la création d'un parc éolien sur Pamproux utilise cette voie, qui, étant a priori privée, pourrait être refaite à neuf par le promoteur du projet. Il en va de même pour un chemin d'exploitation au Breuil, ZM 14 de 380 mètres qui

pourrait être cédé à un propriétaire riverain, à la demande de Guillaume SIMON-BOUHET. Si tel n'était pas le cas, ce chemin serait classé ultérieurement dans le domaine public.

Photocopieur : acquis pour un montant de 1800 € HT. Economie attendue, de l'ordre de 400 € /an.

Logement presbytère : isolation thermique réalisée pour 1100 € HT

Travaux de l'île et du parc de l'étang : terminés dans les délais pour le montant initial du marché, malgré des erreurs de métré prises en charge par l'entreprise.

Défibrillateur ; commandé pour 1500 € HT

Plan et panneaux d'information : ils ont été installés, l'un à proximité de l'abribus scolaire vers la place de l'église, l'autre vers la place de la mairie, coté du rond point route de Ménigoute.

Plan Local d'Urbanisme ; La réunion de « conciliation » avec l'Etat prévue initialement pour le 3 Aout a été annulée brutalement par la Direction des Territoires, sous le prétexte que l'enquête publique avait été lancée. Comme le sous préfet avait été préalablement avisé par écrit que nous étions contraints de lancer cette enquête publique, cette réunion de conciliation a été rétablie au 25 Août.

L'Etat, qui n'a qu'un avis consultatif, formule en fait trois remarques :

- sa doctrine dans les Deux Sèvres est de limiter la superficie des bâtiments annexes en zone agricole à 30 m², alors que le projet de PLU la limite à 50 m² (garage 2 véhicules ou abri pour petit matériel agricole)
- L'Etat veut limiter le développement des hameaux et critique le projet de PLU qui répartit la croissance entre le bourg et les hameaux ; Il demande à ce que l'extension des hameaux soit la plus limitée possible et incluse dans le périmètre déjà urbanisé ; par densification (ce qui est parfois impossible, à la Boulinière ou aux Touches par exemple)
- L'Etat préférerait que le PLU se contente d'urbaniser la plupart des dents creuses du bourg (jardins, vergers, potagers, etc.)

Cette conception est contraire à celle que nous avons développée, qui tend au contraire à maintenir le caractère rural du village, tant pour le bourg que pour les hameaux en mêlant habitat petits espaces agricoles. Notre position a ainsi obtenu l'aval du Pays de gâtine et de la Chambre d'Agriculture. Le retour à la carte communale ferait peser de grands risques sur le parc de l'étang, tandis que le PLUI limiterait encore plus la constructibilité, les spécificités locales n'étant pas prises en compte (4 permis délivrés ces deux dernières années, par exemple)

Si l'avis de l'Etat n'est que consultatif, l'avis final du commissaire enquêteur sera déterminant. Il importe donc que le plus d'habitants possible se manifestent durant l'enquête publique (qui aura lieu jusqu'au 16 Septembre) pour exprimer leur accord ou leur désaccord vis-à-vis de ce projet de PLU, soit sur le registre d'enquête tenu en mairie, soit par mail à l'adresse

enquetepubliqueplusaintgermier@laposte.net

Enfouissement des réseaux dans le bourg et assainissement collectif : les travaux devraient débuter à la fin du mois de Septembre. Une réunion d'information avec le SMEG pourrait avoir lieu début Septembre.

Budget 2017 : A la fin du mois de Juillet, les dépenses s'élèvent à 114 968,37 € et les recettes à 134.602,17 €, ce qui ne donne qu'une indication compte tenu des différents décalages entre recettes et dépenses. Pour ce qui concerne les recettes, les dotations d'État seront en augmentation de 3732 € par rapport aux prévisions. De même, les locations de la salle des fêtes avec 2282,5€ sont d'ores et déjà supérieures aux prévisions qui n'étaient que de 1600€ pour l'année. Au niveau des dépenses, on est dans l'ensemble en dessous des prévisions pour ce qui est des charges courantes. Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, il y aura probablement un décalage sur 2018 des principales dépenses prévues pour l'aménagement du bâtiment Ocealia, la fin de l'aménagement du parc de l'étang, et tout le budget d'enfouissement des réseaux. Le budget 2017 sera de fait un budget de transition.

La séance est levée à 22h23.